

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de mars à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt et un du mois de mars 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 28 Mars 2017

N° 13
Objet : Emplois d'avenir
reconduction

Est nommé secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n°2), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n°14), DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à MUNOZ MALDONADO Julien
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles
JULIEN Jacques a donné pouvoir à CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 2)
SEVENIER Jean a donné pouvoir à BRUN Patricia
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

LEJOSNE Patrick
TONELLI Corinne



Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

La communauté de communes Asse Bléone Verdon avait créé par délibération n° 03 du 02 mars 2016 trois postes « emploi d'avenir » affectés au service Musée Promenade, répartis comme suit :

- Un emploi d'avenir dédié au merchandising pour assurer un accueil de qualité pour le public et assurer la billetterie
- Un emploi d'avenir en appui de l'agent technique en poste pour l'entretien du parc
- Un emploi d'avenir pour renforcer l'organisation des animations et la boutique

Bien que la durée des contrats emploi d'avenir soit comprise entre 12 mois et 36 mois, l'ancienne collectivité avait délibéré que pour une année.

Pour rappel, les contrats « emploi d'avenir » sont des contrats aidés subventionnés à hauteur de 75% du brut, le coût chargé représente 1 778.95 € /mois/contrat, reste à la charge de la collectivité 668.73 € /mois/contrat, soit pour les trois contrats et pour un mois : 2006.19 €.

Ces contrats « emplois d'avenir » font partis du transfert du personnel et sont budgétisés.

Depuis avril 2016, le service Musée Promenade ouvre au public les week-ends et jours fériés du 1^{er} avril au 30 novembre, avec une amplitude horaire en été de 10 heures par jour. Cette organisation dépend de la reconduction de ces contrats.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver la reconduction des trois contrats « emploi d'avenir » du service Musée Promenade sur les 24 mois restants
- Et d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre la procédure de reconduction et signer les conventions correspondantes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : - 6 AVR. 2017
reçu à la Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomération et publié le - 6 AVR. 2017
certifié exécutoire
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

